



Le patronat de l'édition s'obstine à refuser de déprécariser les travailleurs à domicile

EN 2018, les négociations ouvertes sous la pression des travailleurs à domicile de l'édition, mobilisés massivement pour leurs conditions de travail et de rémunération, échouaient à aboutir à un accord juste et de progrès social. Le nouveau texte apportait quelques maigres acquis pour encadrer très à la marge la fluctuation de l'activité, mais le paiement à la tâche, lui, perdurait, ainsi que de nombreuses inégalités de traitement par rapport aux salariés « classiques ».

Le texte validé en 2018, que nous avons refusé de signer, était un texte provisoire, d'une durée de trois ans, à la fin de laquelle il était convenu d'ouvrir de nouvelles discussions avant de le reconduire pour une durée indéterminée. Hélas, si les discussions au sujet du statut des TAD ont bien été rouvertes, aucune amélioration n'a été apportée au texte. Le SNE a catégoriquement refusé de revoir en profondeur l'accord, annonçant qu'il n'était prêt qu'à quelques retouches sur la forme pour préciser certains points et éviter une saisine régulière de la commission d'interprétation.

Le SNE a donc refusé, une fois de plus, de se saisir de cette occasion pour sécuriser les TAD, combattre la précarité organisée dans une branche professionnelle où les affaires vont pourtant bon train, l'épidémie de Covid-19 ayant été l'occasion d'un improbable et spectaculaire bond des ventes de livres.

Le SNE, représentant des employeurs d'un secteur d'activité qui se targue souvent d'être un acteur majeur de l'éducation et de la culture, a refusé, une fois de plus, d'éliminer le tâcheronnage dans la profession. Que des salariés soient payés à la pièce en 2021 ne semble pas le chagriner le moins du monde : pis, il fait tout pour que rien ne change.

QUE DES SALARIÉS SOIENT PAYÉS À LA PIÈCE EN 2021 CONVIENT TOUT À FAIT AU SNE ET IL FAIT TOUT POUR QUE RIEN NE CHANGE.

Qui plus est, le SNE n'a pas respecté son souhait d'éviter une saisine régulière de la commission d'interprétation et n'a pas cessé de formuler plutôt des dispositions qui sécurisent les employeurs, au détriment des TAD.

Le dialogue social aura, une fois de plus, montré l'impasse dans laquelle il conduit les travailleuses et travailleurs de l'édition. La CGT en prend bonne note. L'année 2022 sera celle d'une offensive syndicale contre le paiement à la tâche et le recours dévoyé à l'autoentrepreneuriat dans l'édition de livres, sur tous les terrains : dans la rue, devant les tribunaux, dans la presse. Nous ne lâcherons rien.

Paris, le 17 décembre 2021